

comité d'information & de défense des victimes de la répression en Tunisie.

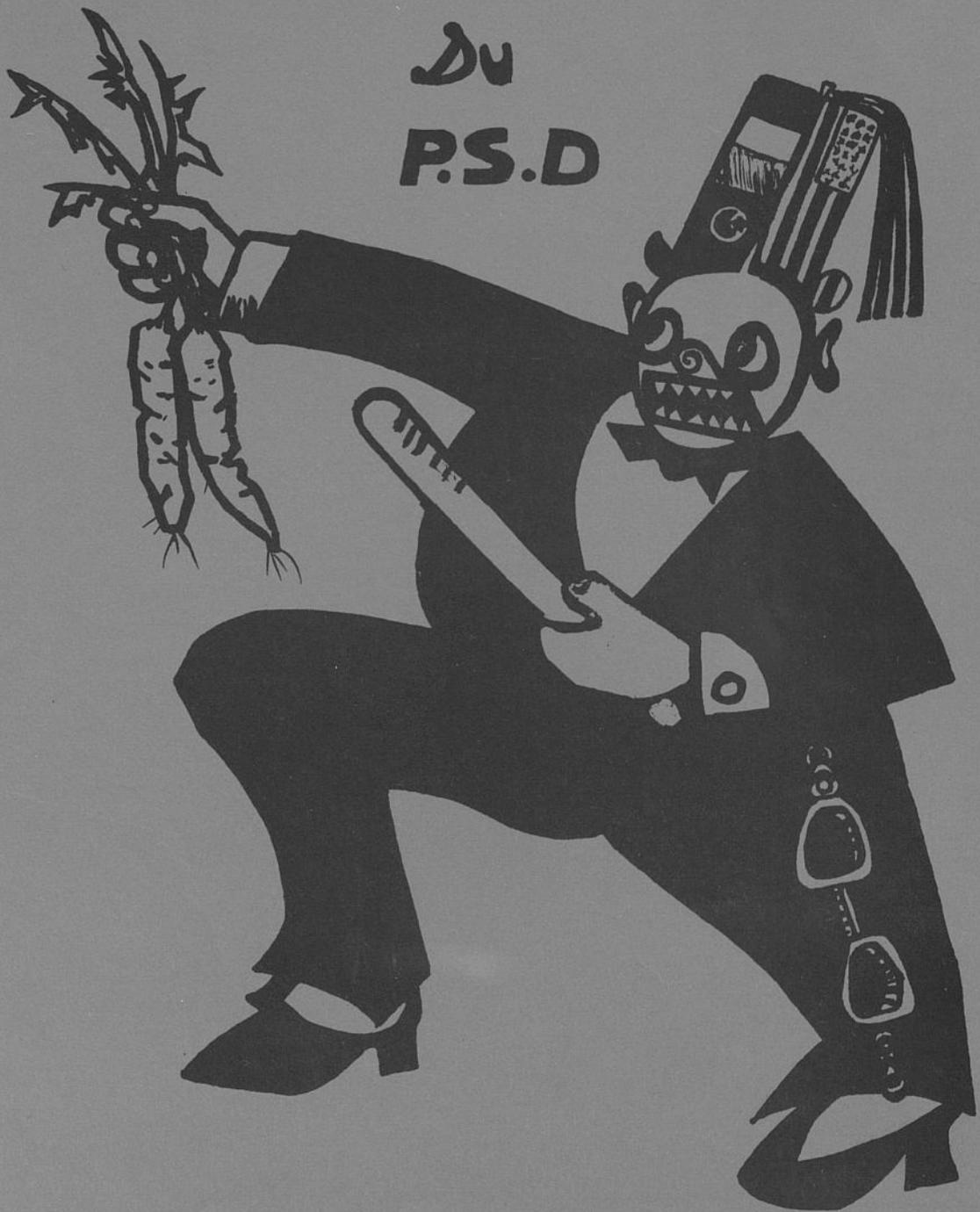
BULLETIN N° 22

DECEMBRE 1976

PRIX : 2,50 F

adresse: J.GATTEGNO. BP 397 75025 PARIS CEDEX 01 . CCP La Source 33 - 34906.

Le
«libéralisme»
A La Manière
Du
P.S.D



SOMMAIRE

	<u>Page</u>
- La situation dans les prisons	1
- Chronologie de la repression L'Affaire RAFEI	3
Un nouveau procès d'opinion	4
La repression des intellectuels et étudiants	5-6
- Petition de soutien aux ouvriers de l'O.T.D.	7
- Les luttes ouvrières et professionnelles	8-9
- Appel à toutes les forces démocratiques	10-11-12
- Telegrammes de soutien aux luttes populaires en Tunisie	13-14
- Appel des prisonniers politiques en Tunisie à la presse	14-15-16
- Lettre aux 13 ^e congrès des avocats arabes	17
- Communiqué de presse - 3 ^e Réunion de coordination des comités de défense à l'étranger	18-19
- Un procès scandaleux - contre les paysans de Bir M'Cherga	20

LA SITUATION DANS LES PRISONS

+++++

Les luttes des détenus politiques.

En septembre dernier, un nouveau responsable des prisonniers politiques a été nommé "Taieb Qualel". Ce dernier essaye de revenir sur les acquis et les améliorations arrachées par les détenus politiques durant leurs luttes continues.

En effet, une circulaire adressée à toutes les prisons supprimant tous les programmes de la télévision, limitant la correspondance à une demie feuille au lieu d'une pour faciliter le travail de censure et interdisant les visites des familles lors des fêtes et autres occasions.

Ceci a provoqué une réaction des détenus politiques en particulier ceux du Kef, qui pour protester contre ces mesures ont occupé le 28/9/76 au soir l'aérial (cour de la prison) et on refusé de réintégrer leurs cellules. Sur ce, ils ont été tabassés par les gardiens et transférés le soir même au bagne de Borj Roumi. Là ils ont été de nouveau malmenés et jetés dans les caves humides et malsaines de cette prison.

La plupart des détenus politiques y ont passé une partie de la période de détention, mais suite à leurs luttes, l'administration a promis que ces caves se seraient plus utilisées pour punir les détenus politiques, mais quelque temps plus tard, elle procède à la construction d'un nouveau pavillon cellulaire actuellement terminé.

Les 9 détenus politiques amenés du Kef ont entamé alors une grève de la faim qui a déclenché un mouvement de soutien d'une grande ampleur qui a touché d'abord les 30 détenus du Bagne de Borj Roumi, puis s'est étendu à toutes les prisons du pays.

Quant aux familles, informées de cette affaire, ont tenu à aller protester auprès de l'administration pénitentiaire.

Cette dernière employant tour à tour la division et l'intimidation n'a pas réussi à arrêter le mouvement. Face à la détermination des détenus politiques et le soutien ferme des familles elle a été obligée de céder.

Les détenus politiques demandent de mener une large campagne contre de telles mesures surtout les punitions corporelles qui sont en contradiction avec la charte internationale des droits de l'homme et demandent de contacter toutes les organisations spécialisées à l'étranger afin d'intervenir et de faire pression sur le gouvernement Tunisien.

Par ailleurs les détenus politiques ont déclenché une grève de la faim début septembre et qui a duré 5 jours. Ceci en signe de solidarité avec les détenus de droit commun, qui ont entamé un mouvement de protestation contre le fait qu'aucun détenu n'a été gracié depuis l'an dernier. Ce mouvement a touché 600 détenus.

Les conditions de détention inhumaine dans les prisons tunisiennes ont affecté la santé de nombreux détenus ainsi, Noureddine Bonaboura est atteint de tuberculose, Il a fallu qu'il fasse une grève de la faim pour qu'il soit transféré au pavillon cellulaire de tuberculose de l'hôpital de la Rabta.

Hichem Osman a le corps couvert de boutons, dû à l'alimentation malsaine et défectueuse.

Hamma Hammami est atteint d'une maladie des reins, ainsi que Moncef Bel Hassan qui souffre de maux de tête.

A part les maladies infectueuses, plusieurs détenus, surtout parmi ceux du FPCT souffrent de maladies nerveuses, qui ne sont jamais soignées, car les médecins de l'administration pénitentiaire les accusent de jouer la comédie.

Nous lançons un appel à toutes les organisations humanitaires et à tous les démocrates pour qu'ils fassent pression sur l'administration pénitentiaire ainsi que sur les services sanitaires de Tunis en leur écrivant pour que la situation sanitaire dans les prisons s'améliore.

Les revendications actuelles des prisonniers:

L'administration pénitentiaire revient sans cesse sur les acquis et les améliorations arrachées par les détenus lors de leurs différentes luttes, en effet des récentes décisions ont été prises pour bloquer systématiquement un certain genre de colis et mandats (dont la liste change constamment de façon arbitraire). Ces mesures touchent aussi la correspondance et les livres.

Face à cette situation, les détenus revendiquent:

- la levée de la censure sur les livres, revues et la correspondance,
- le droit à l'information sous toutes ses formes (droit aux journaux, à la télévision et surtout aux nouvelles.
- Visites plus longues et plus élargies à tous les membres de la famille.
- Autorisation de recevoir des colis, lettres et mandats qui viennent d'autres personnes que les membres de la famille
- Amélioration de la qualité de la soupe.
- Amélioration des conditions de vie en particulier par une W.C. séparé des chambrées, un local spécial pour servir de réfectoire, un local spécial de bibliothèque, un terrain de sport ainsi que l'amélioration des conditions sanitaires et des soins médicaux spécialisés.

Les détenus revendiquent également le droit de se marier en prison, ce droit dont il jouissaient au début fut peu à peu nié par l'administration qui empêche également la visite des fiancées.

Notes. Dernières informations

1) Nous avons reçu dernièrement des informations faisant état du regroupement des détenus politiques dans une seule prison - au bagne de Borj Rpumi

2) le 11/11/76 a eu lieu le procès des 22 membres du FPLT (Front Progressiste pour la libération de la Tunisie) ainsi que de deux soldats "impliqués" avec eux. Ils ont été jugés à huis clos. Les peines varient entre 18 mois (les 2 soldats) et de 11 ans fermes.

5 avocats ont plaidé en faveur de ces détenus.

CHRONOLOGIE DE LA REPRESSION

L'affaire Rafei

Maitre Rafei, avocat du barreau de Tunis, a été depuis 1968 et à plusieurs reprises, le défenseur d'opposants politiques dont il s'est occupé avec un très grand dévouement.

Il est aujourd'hui l'objet de poursuites judiciaires en relations avec les procès politiques dont il a eu à s'occuper ces derniers temps.

En effet, Maitre Rafei a été constitué à la fin de 75 comme défenseur d'un des 22 inculpés du Front Progressiste pour la Libération de la Tunisie. A ce titre, il a assisté son client.

Au cours de l'instruction Me Rafei a contesté un point de procédure entraînant une controverse avec le juge d'instruction Hamzoui; Celui-ci a déclaré : "cette loi n'a aucune valeur pour moi il s'agit de la loi de Novembre 59 sur les associations. Me Rafei a refusé de signer le procès verbal. Par la suite, il a été convoqué par le juge et inculpé d'outrage à magistrat et d'outrage à magistrat à la loi. Une série de mesures arbitraire et d'intimidations sont depuis prises à son encontre. La dernière fois a eu lieu quand il fut arrêté sur la route de Gafsa. Lorsque les policiers ont voulu procéder à la fouille de sa voiture, il tenta de protester et de s'interposer. Une altercation s'en est suivie. Nouvelle affaire : Me Rafei est cette fois inculpé pour outrage à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Enfin, depuis plusieurs semaines Me Rafei se voit refuser l'accès des greffes de la prison de Tunis et il ne peut, de ce fait entrer en contact avec les détenus dont il assure la défense.

Devant les mesures d'intimidation dont fait l'objet cet avocat, large mobilisation s'est faite chez les intellectuels tunisiens et une pétition circule en ce moment. Mais une mobilisation plus

large, à l'échelle des démocrates et des juristes internationaux, est nécessaire pour faire face aux risques que court Me Rafei dont le seul tort a été d'avoir consciencieusement et réellement assisté, sur le plan juridique, les victimes des procès d'opinion en Tunisie.

Ceci est d'autant plus urgent que la défense des prisonniers politiques dépend largement du dénouement de cette affaire qui vise en définitive à intimider l'ensemble des avocats démocrates de Tunisie. Ces derniers font ce qu'ils peuvent pour sauvegarder les droits de l'homme et faire respecter le droit de la défense.

Dans ce but, notre comité a mené une campagne de solidarité avec Me Rafei en écrivant à l'association Internationale des Juristes Démocrates, à la Fédération Internationale des droits de l'Homme et en alertant l'opinion internationale. Parallèlement à ces actions, le Comité a adressé une lettre et un télégramme au 13ème congrès des avocats arabes, réunis à Tunis le

15 Novembre 1976 (voir annexe), attirant l'attention des participants participants .../...

sur les persécutions dont Me Raféi est l'objet, sur les violations des droits de l'Homme en Tunisie et les conditions de détention des prisonniers politiques.

Encore des procès d'opinion en Tunisie.

Le 11 novembre 1976, s'est ouvert un procès d'opinion à l'encontre de 22 membres du Front Progressiste pour la Libération de la Tunisie arrêtés il y a plus d'un an et demi et de deux soldats qui seraient impliqués avec eux. Ils ont été jugés pratiquement à huis-clos. Seulement 5 avocats ont pu plaider en faveur de ces détenus politiques. Les peines prononcées varient entre 18 mois (pour les deux soldats), et onze ans (comme pour Moheddine MARZOUKI.). Nous aurons l'occasion de revenir sur cette affaire en détail.

Condamnations, arrestations, résidence surveillée, intimidations ...

- Le 28.9.76, Mustapha MARCHAOUI, militant progressiste et anti-impérialiste arrêté le 20.6.76 à la frontière algéro-tunisienne a été condamné à huit mois de prison ferme pour avoir tenté de franchir illégalement la frontière et pour usage de faux (pièces d'identité)/

Condamné par coutumace au procès d'août 1974 avec le groupe des militants du "Travailleur tunisien" à deux ans de prison, MARCHAOUI vivait dans la clandestinité depuis avril 1975.

- Hédi JILANI, étudiant (jugé dans le cadre du mouvement étudiant), syndicaliste condamné par coutumace à 82 mois de prison et 1000 dinars d'amende, après avoir fait appel, attend toujours le verdict à la prison centrale de Tunis.

- Au mois d'août dernier: arrestations non maintenues à Dahmani (gouvernorat du Kef) de Naceur KHEMISI accusé d'avoir trempé dans les actions de propagande entreprises dans ce gouvernorat par des éléments du Front Progressiste pour la Libération de la Tunisie. 20 soldats ont fait l'objet des mêmes mesures (interrogatoires, menaces, recluseion) pour les mêmes motifs. La région du Kef a été pendant plusieurs jours le théâtre d'actions répressives d'envergure menées contre la population par la police, la garde nationale et l'armée.

- Après les libérations du 15 octobre 1976, la police politique (D.S.T) n'a pas cessé de harceler les militants relâchés en organisant leur filature et en les convoquant pour interrogatoires sur leurs activités actuelles et futures (?). C'est ainsi que Mlle Sassia ROUISSI a été mise en résidence surveillée chez elle dans le sud du pays à Dgech pour avoir contacté les familles des autres détenus politiques.

- Devant la détermination des prisonniers politiques à refuser de céder aux pressions du pouvoir visant à les amener à renoncer à leurs cause (démocratie et indépendance nationale), le régime destourien exerce de plus en plus des pressions sur leurs familles pour les amener à jouer ce rôle afin qu'elles travaillent dans le sens du fléchissement idéologique de leurs enfants.

.../...

Ces pressions vont des menaces et intimidations jusqu'aux interrogatoires systématiques; choses dont Mlle ROUISSI, Mlle Fayza MEHREZ et Mme Aziza AMMAMI ont été les victimes ces dernières semaines.

Informations de Borj Erroumi.

Tous les prisonniers politiques de 1974 et 75 ont été regroupés dans la prison de Borj Erroumi où ils sont séparés en trois groupes.

A ces prisonniers, il faut ajouter les 5 ouvriers condamnés après la grève des mines de Jerissa:

Mosbah Ben Rabah HANAI (12 mois)

Belgacem JBARI (18 mois)

Abdesslam JBARI (18 mois)

Ahmed ZOGHLAMI (12 mois)

Hassine ZOGHLAMI (18 mois)

La répression des intellectuels.

- 4 professeurs du secondaire, adhérents du syndicat, ont été radiés de l'enseignement pour avoir contesté la régularité des épreuves du baccalauréats à Sousse au cours de la session de Juin et pour avoir refusé de remettre leurs copies dans les délais imposés (300 copies de philo pour chacun à corriger en 3 jours). Leur refus de remettre les copies était une protestation contre les irrégularités qui ont marqué le déroulement de l'examen. Ils ont été de ce fait convoqués et interrogés par la D.S.T.

Le bureau national de l'enseignement secondaire (UGTT) leur a confirmé son active solidarité et a multiplié les démarches en leur faveur.

- Une autre victime de la répression s'ajoute à la liste des condamnés et indésirables par le pouvoir. Il s'agit de l'assistant EL BEBOUI enseignant les sciences économiques à la fac. de Droit. En raison de son activité l'an dernier (28 mai 76) dans la grève de soutien des profs aux étudiants, ainsi que pour d'autres activités menées au sein du syndicat de l'enseignement supérieur pour faire réussir cette grève de soutien, le pouvoir l'accuse de manque de sérieux et de ne pas s'acquitter convenablement de sa tâche. Accusations démenties par les propres étudiants de cet assistant, lesquels ont signé une pétition pour prouver le travail acharné de cet enseignant consacré par un très grand taux de réussites à la fin de l'année. Dans cette pétition les étudiants réclament l'annulation immédiate de la décision prise par le pouvoir et qui est la radiation de M. Béboui de l'enseignement; une radiation à vie!

Il est à noter que l'assistant en question est membre du B.F. du syndicat des profs et qu'il continue de militer dans son sein.

La répression des étudiants.

- Alors que la grève des étudiants (9 nov. 76) pour soutenir les profs déjà en grève réussissait à près de 100%, le pouvoir poursuit ses manœuvres en vue d'assujettir l'Université. L'UGET fantôme, l'ONOU, les vigiles et les Doyens désignés par le pouvoir sont les instruments de ces manœuvres. L'ONOU a vidé la cité Ras-Tabia de tous les étudiants non déstouriens, les vigiles distribuent les bourses (!!!). Des étudian-

tes importunées par les barbouzes et un commissaire chargés de contrôler les cités du Belvédères et du Menzah ont porté plainte. L'affaire de ce commissaire notamment est en état d'instruction.

Dans la cité du Bardo II, l'ONOU a également épuré tous les anciens étudiants de façon à ce que dans les comités des cités il n'y ait plus que des destouriens et des flics (sic) qui soient élus. Nombre des étudiants de cette cité : 1300, nombre des étudiants présents aux élections: 60. Le comité de cité Bardo II élu dans ces conditions est composé de 2 destouriens et de "bleus". Les résidents ont manifesté leur désapprobation à ce comité mais le directeur de la cité a quand même imposé les élections par la force grâce aux vigiles.

- Comportement fasciste du doyen de la fac de Droit: à la suite d'un accrochage entre un destourien et un camarade des Structures Provisoires de l'UGET qui avait la parole dans l'amphi de la 1ère année de droit, le doyen est intervenu pour prendre le nom du camarade et pour le menacer de renvoi pour "perturbation discours". Il lui a enjoint un avertissement citant contre lui 3 étudiants qui n'étaient même pas présents dans l'amphi.

- Un étudiant exclu de la fac de Droit en janvier 1976 (4ème année) a fait un recours au tribunal administratif et a obtenu gain de cause. Le doyen lui a quand même refusé l'inscription. La même chose s'est produite pour un étudiant de l'Institut de Presse et Sciences de l'Information, Chennoufi lui a également refusé l'inscription.

- Des éléments de l'aile libérale du Destour qui ont créé une entreprise de presse, se sont heurté au refus du ministre de l'intérieur de répondre à la demande d'autorisation de fonder deux journaux qu'ils ont adressé à son ministère. Ce refus du pouvoir est caractéristique et fait partie des multiples atteintes faites par le pouvoir à l'article 8 de la Constitution garantissant la liberté de l'expression, de l'information et de l'association. Dans l'affaire qui nous intéresse, ce refus s'explique mal de la part d'un pouvoir qui a déjà autorisé la création de la société de presse. Une lettre a été adressé, de la part des responsables de cette entreprise de presse, au premier ministre pour lui exposer l'affaire et pour s'étonner de l'attitude du ministre de l'intérieur. Des exemplaires de cette lettre ont par ailleurs été distribués pour informer l'opinion publique.

En publiant cette pétition, le comité ne cautionne nullement son contenu politique. Il ne peut s'identifier aux motivations de ses initiateurs, d'autant que le texte est loin de correspondre à toutes les revendications exprimées par les travailleurs agricoles lors de leur grève du 13 octobre dernier (Ech-Châab du 15 au 22 octobre). Néanmoins nous encourageons ce genre d'initiatives.

PETITION SIGNÉE PAR 200 INTELLECTUELS
TUNISIENS CONCERNANT L'AFFAIRE DE L'O.T.D.

A l'occasion de la grève générale observée par les ouvriers agricoles et les employés de l'Office des Terres Domaniales, qui a été soutenue par l'Union Générale des Travailleurs de Tunisie, les signataires de la présente pétition :

I- Attirent l'attention de l'opinion publique sur les nombreuses mesures prises depuis mai 1970, dont la dernière en date est la tentative de dissolution de l'Office sous prétexte de décentralisation, et dénoncent ces mesures qui visent à la liquidation du secteur agricole domanial au profit d'une minorité de gros possédants afin de mieux consolider la politique de pénétration du capital privé tunisien et même étranger dans le domaine agricole, comme en témoigne la décision relative à la ferme "Marja 3" sise à Bou Salem.

II- Insistent sur la nécessité de défendre les terres domaniales et le secteur coopératif en les mettant à l'abri des convoitises des gros possédants, et de les sauvegarder en tant qu'acquis important qui doit servir les intérêts des travailleurs agricoles et des petits paysans. Ils estiment également que les terres domaniales doivent être dotées de moyens nécessaires qui permettent leur exploitation dans les meilleures conditions aux niveaux de la production, de la gestion et de la commercialisation.

III- Apportent leur soutien total aux revendications légitimes des ouvriers agricoles et des employés de l'O.T.D., et plus particulièrement celles qui se rapportent à la défense des terres domaniales et la légitimité de leur implantation sur ces terres, ainsi que celles se rapportant à l'application de leurs statuts.

IV- Considèrent que les problèmes du sous-développement dans les zones rurales ne peuvent trouver leur solution que dans le cadre d'une réforme agraire qui réponde aux aspirations des masses paysannes les plus larges (ouvriers agricoles, petits et moyens paysans) pour que la terre appartienne à ceux qui la travaillent.

(Suivent les signatures de 53 universitaires, 21 ingénieurs, 93 enseignants du secondaire, 24 fonctionnaires et 9 artistes.)

LES LUTTES OUVRIERES ET PROFESSIONNELLES

Au cours des derniers mois, de nombreuses grèves ont éclaté en Tunisie, affectant de nombreux secteurs d'activités. Parmi les plus importantes il faut mentionner :

- Les grèves menées au cours de l'été par les travailleurs et les employés de la Coopérative Régionale des Grandes Cultures de Gasserine

- La Grève générale des travailleurs de l'Office des terres Domaniales. Cette grève qui a mobilisé des milliers d'ouvriers sur l'ensemble du territoire a acculé le pouvoir à appliquer des textes de loi qu'il a signé il y a deux ans et qui permettent aux ouvriers et employés de l'O.T.D. de jouir pleinement de leurs statuts et de la sécurité de l'emploi.

Il faut rappeler à ce sujet que ce qui est appelé aujourd'hui "Terres domaniales" sont des terres arrachés à leurs propriétaires, de petits paysans tunisiens, par les colons. En 1964, ces terres récupérées par l'Etat et régies par l'O.T.D employèrent des travailleurs agricoles dont les ancêtres de la plupart d'entre eux étaient les propriétaires légitimes de ces terres. S'il faut rappeler ces faits, c'est pour mieux éclairer les manœuvres du pouvoir concernant ces terres depuis 1972 et plus particulièrement depuis 1974, année où ce pouvoir concéda aux travailleurs agricoles des statuts qui ne furent jamais appliqués. Et pour cause! puisque c'est depuis 1974 que le Destour a projeté la "décentralisation" ou plutôt le morcellement de ces terres dans le but d'en offrir l'exploitation à quelques gros propriétaires selon le schéma colonial déjà mentionné, avec cette différence que ce projet ne visait, ni plus ni moins, qu'à déposséder des milliers de travailleurs de leur travail en profitant de l'insécurité que leur procurent des statuts demeurés lettre morte. La grève, après deux années d'attente est dans cette perspective une manifestation populaire de colère vis-à-vis d'un régime peu soucieux de respecter les lois, quand elles ne vont pas dans un sens répressif.

- Les employés de la Société Tunisienne de Diffusion (STD) ont profité de la rentrée scolaire pour boycotter le travail, entraînant une pénurie de livres scolaires et de fournitures scolaires. Ils revendiquent l'application par la direction de cette société étatique des réglementations concernant leurs droits et leurs statuts restées à l'état de promesse.

- Les enseignants du supérieur se sont également mis en grève dernièrement. Outre leurs revendications relatives à l'amélioration des salaires, les enseignants et les chercheurs ont adressé au pouvoir des motions évoquant la situation à l'Université, la question de la représentativité syndicale ainsi que celle relative aux modalités d'application de la nouvelle réglementation concernant l'Université. Ils ont réclamé la démocratisation de la vie universitaire (élections libres sans l'ingérence du pouvoir) et la libération des détenus politiques encore emprisonnés. Ils ont également soutenu la grève des travailleurs de l'O.T.D.

Le mécontentement dans le secteur de l'enseignement touche également les enseignants du Primaire et du Secondaire, ainsi que les surveillants des établissements scolaires. Des menaces de grève ont été brandies dans la mesure où le pouvoir resterait sourd à leurs revendications.

- Dans les mines où la répression est des plus impitoyables (voir «Chronique de la répression»), le travail se déroule dans des conditions précaires en raison de la montée des revendications ouvrières réclamant des statuts et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

- Grève aux Etablissements Abdelmoula (huile d'olive, savon...), le 6 septembre dernier. 5 ouvriers furent licenciés en guise de réponse de la direction qui invoque le prétexte de "difficultés de gestion".

- Grève déclenchée le 5 juillet dans les Papeteries de Bab Alioua. Les travailleurs demandaient une augmentation de salaires et des meilleures conditions de travail.

- Grève des ouvriers du magasin "Maison modèle" (vêtements). La totalité des travailleurs a été mise à la porte.

- Grève des travailleurs des boulangeries réclamant l'application des conventions collectives et l'augmentation des salaires avec leur paiement le 15 de chaque mois.

- Grève à la S.T.I.E.L d'une journée. Les travailleurs ont réclamé la modification des horaires de travail.

- La société S.T.E.R.A. après avoir décidé la liquidation à cause de l'"absence d'une paix sociale au sein de l'entreprise", a provoqué la réduction de la production. Une grève s'est déclenchée le 29.9.76 à la suite de la menace, découlant de la chute de la production, de licenciement de nombreux ouvriers.

- Des débrayages ont également eu lieu. Aux établissements Chadly Rékhis (vêtements), le licenciement de 3 travailleuses a provoqué un débrayage d'une demi journée. A S.O.T.U.M.O.U.S., débrayage d'une demi journée également pour amener la signature et l'application des conventions collectives.

APPEL A TOUTES LES FORCES DEMOCRATIQUES

Une fois de plus nous faisons appel à la solidarité active et à la vigilance de tous les esprits épris de liberté pour être les témoins et les dénonciateurs de la nature antidémocratique du pouvoir destourien. Il manifeste sa détermination à venir à bout de toute velléité de lutte des masses populaires et plus particulièrement de son avant-garde révolutionnaire.

En effet, loin de juger suffisantes les mesures d'emprisonnement, de dispersion des militants révolutionnaires jugés lors du procès de septembre/octobre 73, et de les isoler des détenus jugés lors du procès d'août 74.

- Loin de trouver suffisants les massacres perpétrés dans les locaux de la DSE, lors des interrogatoires.

- Loin de trouver suffisantes les procédures administratives contraignantes, arbitraires et épuisantes imposées aux parents qui effectuent parfois jusqu'à deux cents à trois cents kilomètres pour pouvoir visiter le détenu, le Pouvoir continu à l'encontre des détenus politiques, un âpre combat dans le but de briser leur résistance physique et les amener à renier leurs principes, sentant les mécontentements monter parmi les détenus et leurs familles du fait de la situation matérielle et sanitaire qui sévit dans les prisons génératrice de toutes sortes de maladies (céphalées, maladies nerveuses, ulcères, rhumatismes, troubles des voies urinaires, tuberculose) et propice au "dépérissement" intellectuel du fait de l'isolement quasi total dans lequel on cherche à les maintenir (ils n'ont pas droit à l'information sous quelque forme que ce soit, la lecture progressiste est prohibée).

Le pouvoir prend donc les devants pour répondre à sa façon : Réprimer et revenir sur les infimes concessions obtenues au prix de dures luttes (80 jours de grève de la faim en l'espace de 14 mois.)

A tous ceux qui lutent - II -

C'est ainsi que le nouveau responsable des services pénitenciers a entrepris récemment de lancer une provocation aux détenus en limitant arbitrairement leurs droits à la correspondance (une seule feuille de papier au lieu de la double feuille réglementaire, et à n'adresser uniquement aux membres de la famille les plus proches, et ce avec un contenu schématisé à l'extrême). Diverses autres restrictions sont prévues qui tendent à dépouiller les détenus de leurs acquis vitaux.

Les 9 détenus de la prison du Kef ont été les premiers à recevoir cette circulaire, ayant promptement réagi contre une telle violation de leurs droits les plus élémentaires, ils ont entrepris alors, le 28 Septembre, une occupation de la cour pour protester et exiger une entrevue avec le responsable.

La réponse fut le transfert immédiat au bagne de Borg Erroumi à Bizerte, là ils ont été jetés dans les caves de cette sinistre forteresse. Ils y sont depuis le 29 Septembre et ont entamé une grève de la faim.

Ils sont soutenus dans cette lutte par les détenus politiques jugés en Aout 74.

TELEGRAMME ENVOYE AU PRESIDENT DU CONGRES DES AVOCATS ARABES (par le Comité)

Il est évident que nul ne peut rester indifférent à ces incidents et que ces luttes énergiques ne manquent pas de gagner les autres prisons sur lesquelles s'abat la même répression, la trentaine de militants (du front progressiste pour la libération de la Tunisie)(1) qui attendent depuis un an leur procès, non encore prévu(2), ne manqueront pas de joindre leur voix à celle des autres militants, la plupart de l'organisation d'obédience M.L. " El Anel Tounsi".

-1- Note du Comité

-2- Tenu le II-II-76, voir chronique de la répression dans ce N°

A tous ceux qui luttent pour l'application des droits de l'homme.

A tous les militants anti-impérialistes?

- Nous vous appelons à riposter contre la répression structurelle qui sévit aujourd'hui en Tunisie, et à briser le mur du silence entretenu par le pouvoir et certaines fractions de la presse occidentale en ce qui concerne les luttes populaires et celles des militants révolutionnaires.

- Nous vous appelons à agir instantanément :

- En diffusant le plus largement possible cet appel

- En organisant des meetings et conférences de presse.

- En exigeant, par voie de presse, de télégrammes adressés aux instances concernées (Assemblée Nationale, premier ministre au Président etc...), le respect de la Constitution Tunisienne qui garantit l'exercice des libertés démocratiques.

- En organisant une commission d'enquête sur les conditions de détention des détenus politiques privés de leurs droits fondamentaux.

- OCTOBRE 76 -

TELEGRAMME ENVOYE LE 8/11/1976

- UGTT (Tunis)
- SNESup UGTT (Tunis)
- Ministre de la Justice

Nous participants à la journée anti-impérialiste du 7/11/1976 organisée par le CEDETIM et plusieurs organisations démocratiques et anti-impérialiste dont le Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie:

- Dénonçons le procès des 24 Militants qui comparaissent le 8/11/1976 devant une juridication militaire d'exception pour délit d'opinion.
- Soutenons la grève du 9/11/1976 des enseignants et chercheurs universitaires pour leurs justes revendications.
- Demandons la libération de tous les détenus politiques en Tunisie.

--ooo00ooo--

TELEGRAMME ENVOYE AU PRESIDENT DU CONGRES DES AVOCATS ARABES (par le Comité)

Paris, le 16 novembre 1976

Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie salue votre Congrès, vous demande d'intervenir pour

- 1 - arrêt poursuites contre Maître RAFEI
- 2 - respect droits homme et l'article 8 de la Constitution Tunisienne
- 3 - Libération tous prisonniers politiques

--ooo00ooo--

Soutien international aux prisonniers politiques reçu de
SERVICE CIVIL INTERNATIONAL - COMMISSION EUROPEENNE IMMIGRES
rue Vanderkindere, 51 B-1180 BRUXELLES - Association reconnue par les
Ministères de l'Education Nationale et de la Culture et par le Conseil
de l'Europe et l'UNESCO

Bruxelles, le 15 nov. 1976

Les participants au Séminaire de Retinne, réunis dans le cadre de la Commission Européenne Immigrés du Service Civil International, et du Comité Local d'Education Permanente de Retinne, ont pris connaissance des mesures d'emprisonnement et des sévices à l'encontre de militants tunisiens par les détenteurs du pouvoir en Tunisie, et s'élèvent contre ces mesures.

En particulier, les participants demandent l'hospitalisation urgente de Saloua Farouk *, emprisonnée depuis 1970 à la prison des femmes de Manouba, et dont l'état de santé critique nécessite des soins impératifs hors du cadre de la prison.

Il est souhaité également que les mesures de répression à l'encontre des militants tunisiens prennent fin, et que les personnes actuellement emprisonnées et torturées en raison de leurs opinions soient remises en liberté.

* Libérée le 15/10/1976

APPEL DES PRISONNIERS POLITIQUES DE TUNISIE

=====

Appel à tous les organismes de Presse

Nous nous adressons à vous tous, journalistes témoins des luttes que mènent de par le monde les peuples et les nations contre toutes formes d'oppression et d'exploitation, pour jouer pleinement le rôle qui vous échoit: celui de vous mettre à l'écoute de ces luttes et d'en informer l'opinion internationale.

Notre appel à vous est d'autant plus fervent et actuel que vous constituez le seul moyen de faire entendre notre voix, vu l'étouffement total des libertés d'expression dans notre pays.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir le nombre considérable de procès qui se sont tenus à Tunis ces dernières années. Le plus spectaculaire, après celui de 1874 durant lequel ont comparu 202 militants marxistes-léninistes et démocrates, dont quarante condamnés à des peines de 1 à 10 ans de prison ferme furent incarcérés au bagne de Borj Roumi (Bizerte), est celui intenté en septembre 1975 contre 101 militants marxistes-léninistes et démocrates nationaux, dont 32 ont été condamnés à des peines allant de six mois à neuf ans de prison ferme.

Aussitôt jugés, ils furent répartis dans cinq prisons: les prisons du Kef, de Kasserine, de Kairouan, de Bèjà et la prison des femmes de la Manouba à Tunis, où ils sont à la merci des autorités péni-

tentiaires et policières. Celles-ci réaffirment isolement et à chaque occasion le refus d'accorder un statut à ces détenus, statut seul garant de leurs droits fondamentaux en tant que détenus politiques.

Par leur lutte continue, ils sont arrivés à obtenir que leurs conditions de détention soient plus humaines, par exemple les visites ne se font plus au parloirs à travers le grillage, mais dans un bureau où le détenu et sa famille sont séparés seulement par une table. Quant à la télévision dont on ne permet de suivre que les émissions futiles (émission pour enfants, émissions sportives), elle a surtout servi de moyen de pression.

Le maintien de Sadok Mheni, de Shhair El Hajbi*, de Negib El Euch*, de Mohamed Kilani, de Nourredine Baaboura, de Saloua Farouk*, de Hichem Osman et de bien d'autres encore, dans un état de santé en constante détérioration, n'est-il pas la preuve la plus criante de la réalité anti-démocratique du pouvoir?

* Les prisonniers dont les noms sont suivis de cet astérisque sont parmi les 20 condamnés qui ont bénéficié d'une remise de peine et qui ont été libérés à la veille de la rentrée universitaire de 15/10/76. Cette mesure qui se voulait une mesure d'apaisement est assez démagogique car pour la plupart, ces prisonniers "graciés" devaient finir leur peine dans 3 ou 4 mois.

Les incidents survenus dernièrement et qui constituent à secouer les prisons, ne sont pas de moindre importance. C'est à la suite d'une circulaire limitant la correspondance, qu'à la prison du Kef, les détenus politiques incarcérés (Chérif Ferjani, Moncef Bel Hassan, M'Haïed Ayadi, Fathi Bel Haj Yahia, Hamma Hammami, Krichen Nizar* protestèrent énergiquement en occupant la cour le lundi 27 septembre. Ils furent transférés le lendemain, 28 septembre au bagne de Borj Rouni où ils subirent les pires humiliations physiques et morales. Des gardiens armés de bâtons placés en deux rangées de part et d'autre du fourgon cellulaire abattaient leurs coups sur les détenus politiques qu'on faisait descendre un par un, avant qu'ils soient jetés dans les caves tristement célèbres de ce bagne, qui ont eu l'occasion de recevoir nombre de détenus politiques en juin 74 et octobre 75.

Là, soutenus par leurs camarades détenus depuis 1974, ils entamèrent immédiatement une grève de la faim qui durait encore le 2 octobre, date à laquelle ils furent remontés.

Les familles qui sont allées aussitôt protester auprès de l'administration pénitentiaire contre ces mesures aussi arbitraires que répressives qui ont frappé leurs enfants détenus, se sont vues intimidées et menacées d'être renvoyées, barbouées à l'appui, avant de se voir interdire les visites et les paniers.

Les démarches entreprises jusqu'à maintenant auprès des instances concernées: la direction de l'administration pénitentiaire et les Premier Ministre, ont été vaines.

Le sort des détenus du Kef continue à ne pas être connu, au grand désarroi des familles.

Vues les conditions inhumaines et difficiles par lesquelles passent les détenus politiques et particulièrement ceux du Kef, nous faisons appel à toutes les forces démocratiques et humanitaires dans le monde, afin d'unir nos forces pour freiner l'offensive répressive du régime destourien.

Nous ne saurions rester inactifs face à la violation la plus flagrante des droits les plus élémentaires de l'homme dans un pays où le régime au pouvoir jouit encore, auprès de l'opinion mondiale et particulièrement de l'opinion française, d'un prestige inentamé, grâce à sa prétendue démocratie et à son prétendu respect des droits de l'homme.

Nous faisons appel à vous, démocrates de par le monde, pour briser le mur du silence entretenu soigneusement par le pouvoir destourien sur les luttes menées par notre peuple et par les militants révolutionnaires incarcérés.

Nous faisons appel à vous, journalistes démocrates, pour alerter l'opinion internationale sur la véritable situation qui prévaut dans notre pays, situation caractérisée par la répression et l'exploitation féroce des masses populaires, résultat direct de la pénétration de plus en plus poussée de l'impérialisme dans notre pays.

Texte reçu et diffusé par le Comité d'information et de défense des victimes de la répression en Tunisie.

LETTRE D'INFORMATION ENVOYEE AU 13° CONGRES DES AVOCATS ARABES
REUNI A TUNIS LE 15/11/1976 (traduction de l'arabe)

Messieurs les Délégués des Avocats Arabes,

Au moment où vous vous réunissez sur la terre arabe de Tunisie pour discuter de la consolidation des liens fraternels entre les avocats arabes, participer au développement de nos peuples et participer dans la lutte pour les causes arabes justes, en ce même moment un de vos confrères, Maître RAFEI, comparait devant la justice le 16 novembre et une seconde fois le 14 janvier pour le seul "crime" d'avoir participé à la défense du droit et de la justice.

Sur la terre de Tunisie où vous vous réunissez aujourd'hui, les libertés fondamentales et démocratiques sont bafouées. Le régime tunisien fait de la justice un moyen pour imposer sa politique anti-populaire et anti-démocratique.

Les prisons de Tunisie regorgent de dizaines de prisonniers politiques dont le seul "crime" est d'avoir exigé l'application de l'article 8 de la constitution et de permettre au peuple tunisien de recouvrer ses libertés démocratiques et sa dignité nationale.

Le régime tunisien ne s'est pas contenté de ceci. Il a mis en oeuvre son appareil répressif contre les avocats démocrates pour les empêcher de défendre les victimes de ces procès arbitraires en multipliant les obstacles devant eux, ainsi il ne peuvent prendre connaissance des dossiers de leur clients que 24 heures seulement avant le procès et en ne leur permettant de rendre visite à leurs clients qu'après de longs mois et en présence des agents de la police politique.

L'affaire de Maître RAFEI est la meilleure preuve de la persévérance du régime tunisien dans sa répression des avocats démocrates. Cet avocat qui défend depuis 1968 les victimes des procès politiques fait l'objet de tracasseries policières incessantes; à plusieurs reprises il fut empêché de rendre visite à ses clients, la police l'a arrêté pour fouiller sa voiture, quand il protesta il fut inculpé d'outrage à policier et à magistrat, etc... il va de soit que ces accusations sont dénuées de tout fondement.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que le régime tunisien ne respecte même plus ses propres lois tel que le retour sur une grâce qu'il a lui-même proclamé ce qui constitue une grave atteinte à la justice.

Nous vous exhortons de dénoncer ces violations flagrantes des droits de l'homme en Tunisie et d'exiger la cessation des poursuites engagées contre Maître RAFEI et la libération de tous les prisonniers politiques en Tunisie.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Comités d'information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie d'Angers, Grenoble, Lyon, Nantes, Paris, Toulouse, de l'Algérie; d'Allemagne et de Suisse, réunis les 27 et 28 novembre 1976 à Lyon, à l'occasion de leur troisième réunion de coordination annuelle, se sont penchés sur l'approfondissement de l'analyse de la situation sociale et politique qui prévaut actuellement en Tunisie, sur les luttes populaires, ainsi que sur les diverses formes dont sont victimes les différentes couches sociales: ouvriers, paysans, artisans, étudiants et intellectuels (avocats, professeurs, chercheurs, etc. ..)

La crise économique qui secoue les pays impérialistes n'a pas manqué, en effet, de se répercuter gravement sur le pays. Le régime destourien au pouvoir a montré encore une fois son incapacité à résoudre les problèmes posés par le déficit croissant, l'inflation et le chômage. Face à cette situation, nous assistons à une montée de luttes populaires revendiquant le droit au pain, à la démocratie et la dignité nationale. Ce qui a contribué à l'aggravation des luttes intestines qui secouent le régime et qui ne visent, ni plus ni moins, qu'à préparer la succession de Bourguiba.

Cette conjonction d'évènements pousse le régime à amorcer une pseudo "ouverture" visant à récupérer le mécontentement généralisé dans l'ensemble du pays. Ce fut l'appel à la tenue d'un congrès extra-ordinaire de l'Union Générale des Etudiants de Tunisie (UGET), sous l'égide d'une commission fantoche, niant l'existence de la Direction Nationale et légitime du mouvement étudiant (Comité Universitaire Provisoire de l'UGET) et par là les revendications des étudiants depuis 1972, et en libérant 20 détenus politiques dont les peines arrivaient à terme dans quelques mois au plus.

Le pouvoir destourien anti-démocratique espérait par cette opération de charme, obtenir un peu de répit à l'université et de la paix sociale. Comme le déclare le ministre de l'intérieur dans le quotidien "Es Sabah" du 16/10/76 "nous avons voulu par la libération de 20 étudiants, prendre une initiative politique susceptible de contribuer à créer une atmosphère propice au dialogue entre les partis intéressés. La nouvelle politique pratiquée par le ministre de l'Education Nationale, ainsi que les perspectives de la représentation estudiantines dans leur organisations et dans le bureau national des étudiants destouriens, permettront sans doute de clarifier la situation à l'Université".

En espérant, en vain, mettre fin par cette manoeuvre aux revendications du mouvement étudiant, le régime veut, au fait, diriger sa répression contre les forces qui menacent directement ses options économiques compradores.

En effet, les nombreuses grèves ouvrières et paysannes accompagnées d'une intensification des luttes démocratiques (motions des intellectuels, manifestations des parents des prisonniers politiques, campagnes d'Amnesty International...), ne manquent pas de menacer gravement le pouvoir destourien et son "image de marque" à l'étranger. Le régime voulant camoufler la tenue de procès d'opinion et le recours aux tribunaux d'exception qui attirent trop l'attention sur ses pratiques anti-populaires, il préfère présenter les grévistes et les militants syndicalistes comme des criminels de droit commun.

Les derniers événements affirment cette politique:

Le procès des 11 mineurs de Jérissa, le 22 octobre 76, accusés de "vol et de sabotage" et "d'avoir des idées diaboliques pour faire sauter des mines".

Tout aussi significatifs sont les actes d'intimidation policière menés à l'encontre de Maître RAFEI, pour avoir pris la défense de militants accusés de délits d'opinion, Maître RAFEI se voit aujourd'hui poursuivi pour "atteinte à agent".

D'autre part, 22 militants du Front Progressiste pour la Libération de la Tunisie ont été condamnés à leur tour, le 11/11/76, à des peines allant jusqu'à 11 ans de prison ferme.

Les Comités ont exprimé la volonté d'élargir leur travail d'information et de défense afin de contrecarrer les manoeuvres du régime visant à assimiler les militants démocrates et syndicalistes à des criminels.

Les Comités ont, en outre, décidé de favoriser l'information sur les diverses formes de répression visant les ouvriers et les paysans entre autre, souvent licenciés, intimidés ainsi que leurs familles.

D'autre part, les Comités se sont penchés sur les conditions de détention des prisonniers politiques dont l'état de santé ne cesse de se détériorer (maladies des nerfs, des reins, tuberculose, ulcère...) sans qu'aucun secours leur soit donné, et ils attirent l'attention de la presse internationale sur la gravité de leur situation.

Après avoir insisté sur l'urgence de mobiliser l'opinion démocratique, tunisienne et internationale contre ces conditions inhumaines de détention, décident de mener des campagnes pour dénoncer les violations des Droits de l'Homme en Tunisie et pour exiger l'amnistie générale immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques.

Les Comités sont DETERMINES à intensifier et diversifier leurs actions en vue de faire aboutir la lutte pour:

- * l'Amnistie Générale pour toutes les victimes de la répression
- * l'Application des libertés démocratiques garanties par l'article 8 de la Constitution Tunisienne.

Lyon, le 28 novembre 1976.

UN PROCES SCANDALEUX !

Le régime anti-populaire ne cesse de pressurer les masses populaires et de les réprimer sauvagement chaque fois qu'elles résistent à sa politique de spoliation et de paupérisation au profit des affairistes et des gros propriétaires terriens, comme en témoigne la récente affaire de Bir-M'chareg, qui est une preuve de plus que la question agraire se pose aujourd'hui avec acuité, ainsi qu'une réforme agraire qui doit permettre à la paysannerie de devenir le maître de la terre au lieu d'une poignée de gros propriétaires absentéistes, vivant dans les villes de l'exploitation de la paysannerie pauvre.

L'affaire remonte au mois de mars 1975, les héritiers "Kahia" "Kahia" ont réclamé la terre qu'ils prétendaient leur appartenir et y engagé une procédure judiciaire expéditive contre les occupants de la terre : La communauté "El Arche" des Hagri, sise à Bir-M'charga (délégation de Zaghouane), soutenus par les autorités locales et régionales ainsi que les cadres destouriebs de la région. Un huissier notaire mandaté par le procureur général de Tunis est venu leur notifier la décision du tribunal de les expulser de cette terre qu'ils ont toujours occupée et travaillée et qui est leur seule source de survie.

Naturellement, ils ont résisté, les autorités ont décidé pour donner l'exemple - d'employer la manière forte et ont fait appel aux B.O.P. et à l'armée, mais les paysans se sont bien défendus et ont bien défendu la terre sur laquelle ils vivaient, ce qui les a exposés à une répression aveugle : tabassage, expulsion et arrestation de dizaine de paysans.

Le 24 novembre 1976, 68 d'entre eux dont 14 en état d'arrestation ont comparu devant la 6e chambre criminelle du tribunal de grande instance de Tunis.

Chefs d'inculpation : rébellion, offense à un fonctionnaire en état d'exercice de ses fonctions, atteinte aux biens d'autrui et atteinte à la liberté individuelle etc...

Les peines étaient très lourdes, variaient de 5 ans de travaux forcés à 3 ans de prison ferme.

Notons que presque la moitié des accusés étaient des femmes et que deux des accusés sont âgés de 70 et de 96 ans.

Nous vous rendons compte de cette affaire dans un de nos prochains numéros.